



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 mai 2009
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Huitième session

New York, 18-29 mai 2009

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de l'Instance sur les travaux de sa huitième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Michael Dodson

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou devant être portées à son attention

A. Projets de décision que l'Instance recommande au Conseil d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Le Conseil économique et social décide d'autoriser la tenue d'une réunion d'experts de trois jours sur le thème « Peuples autochtones : un développement tenant compte de la culture et de l'identité; articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » et demande que les résultats de cette réunion soient présentés à l'Instance permanente à sa neuvième session, en 2010.



Projet de décision II
Lieu et dates de la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil économique et social décide que la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra du 19 au 30 avril 2010¹.

Projet de décision III
Ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail.
3. Débat consacré au thème spécial de l'année, « Populations autochtones : un développement tenant compte de la culture et de l'identité; articles 3 et 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».
4. Droits de l'homme :
 - a) Application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
 - b) Dialogue avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones et avec les autres rapporteurs spéciaux.
5. Débat d'une demi-journée sur l'Amérique du Nord.
6. Concertation globale avec six organismes et fonds des Nations Unies.
7. Travaux futurs, questions relatives au Conseil économique et social et questions nouvelles.
8. Projet d'ordre du jour de la dixième session de l'Instance permanente.
9. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa neuvième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'Instance permanente a recensé les propositions, objectifs, recommandations et domaines d'action future possibles indiqués ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil, que les États, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales apportent leur concours à leur réalisation.
3. Le Secrétariat considère que les propositions, objectifs, recommandations et domaines possibles d'action future assignés à l'Organisation des Nations Unies, tels

¹ L'attention du Conseil économique et social est appelée sur une recommandation sur la question formulée au titre du point 7.

qu'énoncés ci-après, seront réalisés dans la limite des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires disponibles.

Chapitre II

Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2008/250, le Conseil économique et social a décidé que la huitième session de l'Instance permanente aurait lieu au Siège de l'ONU, du 18 au 29 mai 2009.

5. À ses 1^{re} à 4^e séances, les 18 et 19 mai 2009, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, « Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente concernant les questions suivantes : a) développement économique et social, b) femmes autochtones, et c) deuxième Décennie internationale des peuples autochtones ». À ses 16^e et 17^e séances, le 29 mai 2009, l'Instance a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre de la question (voir chap. I, sect. B).

6. À ses 5^e et 6^e séances, les 20 et 21 mai 2009, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, « Droits de l'homme : a) application des recommandations contenues dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; b) dialogue avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones et avec les autres rapporteurs spéciaux ».

7. À sa 7^e séance, le 21 mai 2009, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, « Débat d'une demi-journée sur l'Arctique ». À ses 16^e et 17^e séances, le 29 mai 2009, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre de la question (voir chap. I, sect. B).

8. À ses 8^e à 11^e séances, les 22 et 26 mai 2009, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, « Concertation globale avec six organismes et fonds des Nations Unies : Haut-Commissariat pour les réfugiés; Haut-Commissariat aux droits de l'homme; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Fonds international de développement; Programme des Nations Unies pour le développement; Fonds des Nations Unies pour la population; Département des affaires économiques et sociales ».

9. À ses 12^e et 13^e séances, le 27 mai 2009, l'Instance permanente a examiné le point 7 de l'ordre du jour, « Travaux futurs, y compris sur les questions intéressant le Conseil économique et social et les questions nouvelles ». À ses 16^e et 17^e séances, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre de la question (voir chap. I, sect. B).

10. À ses 14^e et 15^e séances, le 28 mai 2009, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, « Projet d'ordre du jour de la neuvième session de l'Instance permanente ». À sa 17^e séance, le 29 mai 2009, elle a examiné et adopté le projet de décision qu'elle présente au titre de la question (voir chap. I, projet de décision III).

Chapitre III

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa huitième session

11. À ses 16^e et 17^e séances, le 29 mai 2009, le Rapporteur a déposé les projets de décision et de recommandation et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa huitième session.

12. À sa 17^e séance, le 29 mai 2009, l'Instance permanente a adopté le projet de rapport, tel qu'oralement amendé.

Chapitre IV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

13. L'Instance permanente a tenu sa huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 18 au 29 mai 2009. Elle a consacré 17 séances officielles et 1 séance à huis clos aux questions inscrites à son ordre du jour et 7 séances officieuses à des consultations entre ses membres.

14. À sa 1^{re} séance, le 18 mai 2009, la huitième session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales et la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'égalité des sexes. À la séance d'ouverture, Tododaho Sid Hill, membre de la nation Onondaga, a prononcé une allocution de bienvenue, et une cérémonie a eu lieu en l'honneur des femmes autochtones.

15. À la même séance, le Président de l'Assemblée générale a fait une déclaration. Ont également pris la parole la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, la Sous-Secrétaire générale aux affaires économiques et sociales, et l'arrière-petite-fille du Chef Deskaheh (Société des nations, 1923) de la nation Haudenosaunee, M^{me} Kim Morf.

16. Également à la 1^{re} séance, une déclaration a été faite par Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de la session.

B. Participation

17. Des membres de l'Instance permanente et des représentants de gouvernements, d'entités du système des Nations Unies, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, et d'organisations non gouvernementales ou autochtones ont participé à la session. On trouvera la liste des participants dans le document E/C.19/2009/INF.2.

C. Élection du Bureau

18. À la 1^{re} séance, le 18 mai 2009, l'Instance permanente a élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

Présidente :

Victoria **Tauli-Corpuz**

Vice-présidents :

Tonya Gonella **Frichner**

Margaret **Lokawua**

Elisa Canqui **Mollo**

Pavel **Suliandziga**

Rapporteur :

Michael **Dodson**

D. Ordre du jour

19. À la 1^{re} séance, le 18 mai 2009, l'Instance permanente a révisé oralement l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/C.19/2009/1.

E. Documentation

20. On trouvera la liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa huitième session dans le document E/C.19/2009/INF/1.
